



Procès-verbal n° 29-2025

Séance du 8 décembre 2025

19h30, à la salle du Conseil Communal à Apples, sous la présidence de M. Cédric Jotterand, Président du Conseil Communal de Hautemorges.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025
3. Assermentation(s)
4. Adoption de l'Ordre du Jour
5. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
 - Préavis n° 20-2025 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025
 - Préavis n° 21-2025 – Budget de l'année 2026
 - Préavis n° 22-2025 – Adhésion au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle
6. Communications du Bureau du Conseil Communal
7. Communications municipales
8. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
9. Propositions individuelles et divers
10. Clôture

1. Appel

70 Conseillers-ères ont été régulièrement convoqués-es à la date du 18 novembre 2025.

60 sont présents-es

10 sont absents-es

Dont

7 Conseillers-ères excusés-es :

M. Benoît Berger, M. Etienne Bourcoud, Mme Christine Chevalley, Mme Michèle Herger, M. Christophe Macchi, M. Sylvain Pittet, M. Basil Viquerat.

3 Conseiller non excusés :

M. Giorgio Anastopoulos, M. Patrice Copin, M. François Jobin.

Les 7 membres de la Municipalité sont présents.

Le quorum de 36 étant atteint, le Conseil Communal peut valablement délibérer. Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

M. Cédric Jotterand, Président, procède à l'énumération page par page du PV n° 28-2025 découlant de la séance du 17 novembre 2025 :

Pge 370 – Appel : M. Etienne Bourcoud, figurant par erreur dans les personnes non excusées, doit bel et bien être considéré comme excusé.

Pge 373 – M. Alain Lattafi demande que son allocution relative à la localisation de l'UAPE de Pampigny soit complétée comme suit :

"... En conclusion, Monsieur le Conseiller soutient le maintien de l'UAPE à son endroit actuel, tout en indiquant que même si le site n'est pas parfait, il convient de répartir les investissements en matière de parascolaire et que d'autres sites en ont aujourd'hui plus besoin comme à Apples qui doit l'intégrer dans son nouveau collège."

Aucune autre demande de modification n'étant requise, le PV est soumis au vote :

Le procès-verbal est accepté tel que modifié

Pour **57**

Contre **00**

Abstention(s) **03**

3. Assermentation(s)

Néant.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Deux objets supplémentaires sont ajoutés à l'Ordre du Jour, soit :

Point 7 nouveau : Nomination d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil Intercommunal du réseau d'accueil Coccinelle

Point 10 nouveau : Interpellation Raphaël Dupertuis et consort.

Les autres points à l'Ordre du Jour sont ainsi décalés.

Aucune autre demande de modification n'étant requise, l'Ordre du Jour est soumis au vote avec les 2 nouveaux points :

L'Ordre du Jour est accepté tel que modifié

Pour **59**

Contre **00**

Abstention(s) **01**

5. Préavis de la Municipalité et rapport des Commissions

Préavis n° 20-2025 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025

Conclusions du préavis :

- *d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025 de Fr. 214'100.00 compensés par un accroissement des revenus budgétisés de Fr. 102'100.00, selon le tableau figurant au point « 4. Récapitulation », représentant une hausse globale de l'excédent de charges de Fr. 112'000.00 et portant ainsi le déficit du budget 2025 à Fr. 639'900.00.*

Commission des Finances

M. Felix Mann, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions municipales.

La Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer sur le champ, Monsieur le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

Le préavis n° 20-2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté

Pour **59**

Contre **00**

Abstention(s) **01**

Préavis n° 21-2025 - Budget de l'année 2026

Conclusions du préavis :

- *d'adopter le budget de l'année 2026 tel que présenté.*

Commission des Finances

Mme Anick Delay, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée d'amender le préavis comme suit :

Compte 1100.3185.00 : suppression de Fr. 22'000.00 pour la première phase du livre anniversaire, budget qui passe donc de Fr. 82'000.00 à Fr. 60'000.00.

19h43 : Arrivée tardive de M. Patrice Copin.

Le nombre de conseillers-ères présents-es est désormais de **61**.

Par la voie de Madame la Syndique, la Municipalité invite le CC à ne pas soutenir la demande d'amendement de la Commission des Finances et en explique les raisons.

Le livre retracera l'historique de nos 6 villages et se conclura par un chapitre sur la fusion. Le fil rouge de l'ouvrage sera constitué par les bâtiments communs d'importance, comme les églises, les châteaux, les écoles, etc., et dont les informations seront extraites des archives. En outre, dans le but de rendre l'histoire plus vivante, l'auteur s'entretiendra avec des anciens, afin de collecter leurs anecdotes et immortaliser leurs souvenirs, avant que ceux-ci ne s'effacent à jamais. Ces arguments ont convaincu la Municipalité d'agir et de publier rapidement un livre.

Ce travail, étalé sur 2 à 3 ans, serait confié à Mme Caroline Dey. Plusieurs ouvrages similaires ont été publiés par cette autrice, notamment pour les communes de Morges, Aigle, Lully ou encore Echandens. Elle est passionnée d'histoire et connaît parfaitement notre région.

Le détail du coût des prestations est présenté à l'aide d'un support d'images.

Madame la Syndique précise également qu'il est prématuré à ce stade de trouver des sources de financement, mais que la Loterie Romande ou encore l'Etat de Vaud pourraient consentir à accorder des fonds. D'autre part, un financement par souscription pourrait également être envisagé auprès des personnes intéressées.

Monsieur le Président parcourt le budget page par page et invite les membres du CC à intervenir afin de poser leur question.

M. Dominique Kohli : page 4 – 3100 Terrains – c. 3809.05 Attribution au fonds de réserve

Des montants de CHF 42'000.00 semblent être perçus annuellement dans la perspective d'exploiter une gravière. Comment cela fonctionne-t-il et quelles seront les supputations de revenus lorsque cette gravière sera exploitée ?

Mme Christine Gilliéron, Syndique, expose que la gravière des Délices est morcelée en 5 casiers, dont 4 privés et 1 communal, puis que la perception de ce montant découle d'une convention passée depuis plusieurs années par l'ancienne commune d'Apples. Dite convention prévoyait le versement

annuel d'un acompte de CHF 84'000.00, finalement réduit à CHF 42'000.00 jusqu'au début de l'exploitation du casier communal prévu dès 2026.

M. Aurel Matthey, Municipal, précise que ces montants sont attribués à un fonds de réserve et physiquement consignés sur un compte d'actif "Gravier".

M. Etienne Fuchs : page 5 – 3200 Forêts – c. 3146.01 Exploitation des bois

En comparaison avec 2024, pourquoi ce compte de charges est-il réduit de moitié ?

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, expose que les conditions climatiques de 2024, ainsi que les attaques de bostryches ont contraint à couper davantage de bois que légalement prévu.

M. Dominique Kohli : page 6 – 3510 Bâtiments administratifs – c. 3140.00 Entretien des immeubles

Monsieur le Conseiller se réfère à une remarque découlant du rapport de la Commission des Finances constatant l'absence d'efforts particuliers pour le remplacement des installations de chauffage pour nos bâtiments. Qu'en est-il du respect de l'exemplarité et du développement durable ?

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, rappelle qu'en 2024, un crédit d'étude a été octroyé dans ce but par le CC, et en particulier pour le développement du CAD d'Apples. Ce projet, en cours, démontre que la commune n'est pas inactive dans ce domaine.

M. Felix Mann, Président de la Commission des finances, confirme que cette dernière aurait souhaité, quitte à faire face à une augmentation des coûts, que la commune endosse vraiment le rôle de pionnière et soit plus visiblement active, afin que les propriétaires soient mieux informés des projets de la commune et ne regrettent pas, a posteriori, des initiatives individuelles.

M. Jacques Brera : page 7/8 – 3550 Auberges – c. 3140.00 Entretien des immeubles

Quels sont les travaux de rafraîchissement envisagés pour l'Auberge communale de la Pomme d'Or à Apples et prévoient-ils en particulier la prise en charge des problèmes de ventilation et de sonorisation à la salle du premier étage ?

M. Fabrice Marendaz, Municipal, énumère le remplacement du séparateur de graisses, la réfection du bar, la porte d'entrée, ainsi que divers autres travaux à définir avec le tenancier. Il précise également que des travaux ont déjà été effectués sur la ventilation (changement des moteurs) et que des réserves financières sont prévues.

M. Jacques Brera : page 9 – 4300 Routes – c. 3142.00 Entretien du réseau routier

Même s'il conçoit que suite aux travaux d'entretien déjà exécutés, ce montant soit en diminution, il s'inquiète de savoir comment les plus de 40 km de routes et chemins vont pouvoir être entretenus, sans devoir reporter ces charges sur les législatures suivantes. Une rapide projection financière permet d'affirmer que pas moins d'un million de francs par année devront être réinjectés. Quelle est la stratégie de la Municipalité ?

M. Claude Dumauthioz, Municipal, confirme une réduction de budget sur ce poste, justifiée par de nombreux travaux exécutés dans la première partie de la législature. Il rappelle l'octroi du crédit pour la rénovation des chemins AF et précise qu'en fonction du PGEE de nouveaux travaux seront à prévoir, raison pour lesquelles, les réfections de routes ont été mises en attente. Dès 2026, un préavis concernant la route 66 (En Lèvermont) sera présenté et compte tenu des autres travaux à venir, le montant au budget ne pourra pas rester aussi bas.

M. Etienne Fuchs demande pourquoi le chemin piétonnier entre le Battoir de Pampigny et l'arrêt des MBC "Mauraz" n'est plus entretenu.

M. Claude Dumauthioz, Municipal, évoque les difficultés d'entretien des sentiers liées à l'abandon des herbicides. Il confirme néanmoins qu'un rafraîchissement de ce passage sera envisagé par la pose d'une couche de tout-venant et d'un damage. Ces travaux seront entrepris par les services de la voirie.

M. Philippe Schneiter : page 10 – 4320 Parking salle polyvalente – c. 4272.00 Location du parking

Le produit de CHF 5'000.00 équivaut à une location de CHF 0.33/jour par place, alors qu'une augmentation à CHF 3.00 permettrait d'encaisser CHF 45'000.00, tout en restant raisonnable.

M. François Delay, Municipal, précise que ces montants avaient été négociés lors de la construction du collège et que de tout le périmètre de l'ASIABE, seul le site d'Apples perçoit une location pour les places de parking. Le message est pris, tout en sachant que cette mesure n'est "pas dans l'air du temps".

M. Dominique Kohli : page 11 – 4500 Ordures ménagères et déchets divers – c. 3111.00 Achat de mobilier, matériel, machines et véhicules

Ce montant est-il destiné à la création d'un éco-point à Sévery ?

M. Serge Gambarasi, Municipal, précise qu'il ne s'agit pas d'un éco-point, mais d'un point de collecte supplémentaire dont l'installation est prévue à proximité de la construction actuelle de la maison ouvrière.

M. Philippe Schneiter : page 11 – 4500 Ordures ménagères et déchets divers

Ce thème laisse apparaître un résultat déficitaire de CHF 86'000.00. Ne devrait-il pas s'autofinancer ?

M. Serge Gambarasi, Municipal, confirme que les charges devraient être équilibrées avec les taxes. Toutefois, la marge correspond à la part des déchets générés par la commune et financée par l'impôt (part de 5 à 10 % usuellement admis).

M. Jérôme Jacot, Boursier, précise que cette marge est légèrement supérieure, soit 12 à 13%. Ce fonctionnement ne sera plus permis sous les nouvelles normes comptables MCH2.

Monsieur le Municipal complète en rappelant que la phase de transition n'est pas encore terminée pour ce secteur et que le coût des transports est toujours en cours d'évaluation.

M. Jacques Brera : page 13 – 4700 Cours d'eau

En référence à un poste au budget 2025 pour des études, est-il possible d'en connaître le résultat, ainsi que celui consécutif aux mesures prises pour l'entretien des cours d'eau.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, confirme la réalisation d'une étude permettant d'identifier les lieux présentant un potentiel danger. Sur la base de dite étude, un préavis sera présenté début 2026 avec un calendrier des travaux à exécuter.

Fort des mesures d'économies demandées par le Grand Conseil, Mme Christine Gilliéron, Syndique, informe que les subventions cantonales en la matière de 60 % vont être réduites à 40 %, le solde étant à la charge de la commune.

M. Jacques Brera : page 15 – 7150 Maison des Jeunes

Le montant des charges d'exploitation s'élève, conformément aux prévisions, à env. CHF 105'000.00. Or, comme stipulé dans le préavis, ce poste bénéficie d'un solde de subvention cantonale de CHF 20'900.00. En outre, l'amortissement de l'immeuble ne figurant pas, pour des questions logiques, dans ce compte, il faut s'attendre, dès l'année prochaine, à un montant des charges de plus de CHF 140'000.00, soit une augmentation d'env. 35 %. En conséquence, pourquoi l'écart est-il si important ? N'a-t-on pas sous-estimé le coût d'exploitation de la Maison des Jeunes ? Quelles

mesures vont être prises par la Municipalité pour contenir ces charges et les ramener à une enveloppe proche de celle validée par le CC ?

M. François Delay, Municipal, déclare que, consciente de cette situation, la Municipalité a tout d'abord choisi "d'augmenter la voilure". D'autre part, elle a contacté des communes voisines afin d'obtenir une participation de leur part, démarche plutôt bien accueillie. Enfin, elle a décidé d'abandonner certaines prestations, comme celle du mercredi après-midi, ne répondant pas un réel besoin. Monsieur le Municipal rend l'assemblée attentive au fait que, s'agissant d'un nouveau projet, il n'était pas simple d'évaluer précisément le montant des coûts. Néanmoins, grâce à l'expérience, tout va être mis en œuvre pour maintenir un montant des charges aussi stable que possible, quoiqu'un peu plus élevé qu'initialement prévu.

M. Jean-François Blanc : Plan des investissements

La réfection de l'UAPE de Pampigny ne figurant pas dans le Plan des investissements, est-il possible d'en connaître le calendrier ?

M. François Delay, Municipal, confirme que des investissements devraient déjà avoir lieu en 2026 afin d'améliorer la qualité de l'accueil, notamment au niveau du cloisonnement et au niveau phonique. D'autres travaux seront prévus par la suite.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur le budget.

La parole n'est pas demandée.

D'autre part, la Commission des Finances maintient sa demande d'amendement et la discussion est ouverte sur ce sujet.

M. Yann Caloz défend l'idée de raconter l'histoire de la naissance de notre commune au travers des témoignages de nos aînés. Il regrette néanmoins que ce projet n'ait jamais été présenté autrement que par quelques lignes au budget et déclare ne pas être convaincu par les arguments développés par la Municipalité sur le sens et la raison de cette initiative. Il en décrit donc sa propre vision. En définitive, Monsieur le Conseiller juge la démarche bonne, mais le projet pas mûr et, qui plus est, présenté à un moment inopportun.

M. Felix Mann, Président de la Commission des Finances, apporte un éclairage supplémentaire sur la démarche municipale et son financement qu'il qualifie de "malin". Ainsi, plutôt que présenter un projet dont le coût total estimé à CHF 65'000.00 aurait dû faire l'objet d'un préavis, la Municipalité a segmenté son financement sur 4 ans, en tentant d'obtenir son financement grâce à des acomptes peu déterminant d'un point de vue comptable. En bref, il conclut par rappeler qu'accepter ce poste de CHF 22'000.00 au budget équivaut à accepter la globalité du financement.

M. Raphaël Dupertuis relate l'expérience vécue par la commune d'Echandens, dans laquelle il a été domicilié et où il a contribué activement à la vie sociale, et témoigne de l'importance didactique d'un tel ouvrage. Il craint qu'un refus enterre définitivement le projet. Il soutient donc la démarche de la Municipalité et ne votera pas en faveur de l'amendement.

M. Philippe Schneiter considère qu'accepter aujourd'hui ce montant de CHF 22'000.00, n'empêcherait pas de renoncer postérieurement au projet, ni d'éventuellement attribuer ce fonds à une autre cause. La proposition de la Municipalité permet en outre d'étaler cet investissement dans le temps.

M. Dominique Kohli invite la Municipalité à prendre en compte ce qui vient d'être dit. Il souligne que toutes les voix s'expriment en faveur d'un support qui raconte l'histoire de Hautemorges et de ses 6 villages. Néanmoins, l'octroi aujourd'hui d'un crédit de CHF 22'000.00 est prématuré à ce stade du projet. Plus d'informations doivent être données au CC avec un concept, un chiffrage, un calendrier

et pourquoi pas la personne désignée pour finir de convaincre l'assemblée et passer à la réalisation de ce travail de longue haleine.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, spécifie que cet investissement correspond à la première des 4 phases de réalisation de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

1) L'amendement

L'amendement au préavis n° 21-2025 est accepté

Pour **35**

Contre **23**

Abstention(s) **03**

2) Le préavis amendé par la Commission des finances

Le préavis n° 21-2025 tel qu'amendé est accepté

Pour **58**

Contre **02**

Abstention(s) **01**

➤ **Préavis n° 22-2025 – Adhésion au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle**

Conclusions du préavis :

- 1. d'autoriser la Municipalité à adhérer au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, sous la forme d'une Association intercommunale, au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC),*
- 2. d'autoriser la Municipalité à quitter le réseau AJEMA au 31 décembre 2026,*
- 3. d'adopter les statuts du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, annexés à la présente,*
- 4. de déléguer au Comité de direction du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle l'autorisation et la surveillance de l'accueil familial de jour, en application de l'article 6d de la LAJE*

Commission ad hoc "Accueil des enfants"

En préambule, Mme Kirsten Halleux, rapporteur, informe l'assemblée que depuis la rédaction du rapport, plusieurs communes se sont prononcées sur ces statuts. Echichens, plus grande commune du périmètre avec Hautemorges, a accepté le préavis, alors que Vufflens-le-Château a refusé. A ce stade, les éléments favorables du rapport demeurent inchangés et la Commission maintient sa recommandation d'accepter le préavis, tout en invitant la Municipalité à tenir compte des vœux suivants :

- jouer un rôle actif au sein du futur réseau, en particulier pour définir une stratégie claire avec des objectifs mesurables,
- planifier des étapes de mise en œuvre,
- établir une vision financière.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions municipales.

Par la voie de M. François Delay, la Municipalité confirme adhérer aux vœux de la Commission et rappelle que dans le cadre d'une organisation intercommunale, la commune perd une part de son influence directe. Il souligne donc l'importance du rôle qu'auront les délégués au sein dudit Conseil Intercommunal et encourage le CC à désigner les bonnes personnes à ces postes.

Monsieur le Président ouvre la discussion :

Surprise par les remarques et craintes de la Commission ad hoc, Mme Ruth Müller réagit comme suit :

"Vous dites :

- « Un réseau d'emblée complexe à gouverner » ? la plupart des réseaux, comme AJERCO , fonctionnent..., offrent des places ,certes pas assez vite pour qu'il n'y ait plus nulle part de listes d'attente. AJEMA était beaucoup trop grand et le système subventionneur plus compliqué que celui d'employeur préconisé.
- « Absence d'objectifs pour le développement » ? il est précisé dans le préavis qu'un plan de développement 2026-2031, (obligation légale) sera soumis à la FAJE et au Conseil Intercommunal. C'est à ce moment -là qu'on connaîtra les implications financières.
- « Absence d'un plan de communication pour les familles » ? Il est stipulé dans le PV du dernier conseil que des infos ont été données aux structures et parents placeurs et il va de soi, me semble-t-il, que les communications seront données.

Je soutiens pleinement la création de ce nouveau réseau Coccinelle et de ses statuts et suis persuadée qu'il saura fonctionner à satisfaction en pérennisant les structures actuelles, en renforçant l'accueil familial (le manque d'AMF est cantonal), en créant de nouvelles places, même si les coûts seront conséquents pour les communes.

Je vous invite donc chers collègues à accepter ce préavis."

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

Le préavis n° 22-2025 tel que présenté par la Municipalité est accepté

Pour **58**

Contre **00**

Abstention(s) **03**

6. Communications du Bureau du Conseil Communal

Rappel de quelques dates :

- Soirée souper-fondue du jeudi 15 janvier 2026
- Prochaine séance du CC le lundi 23 février 2026 à Apples

Monsieur le Président informe l'assemblée de la réception d'une pétition dont il lit la lettre d'accompagnement. Elle est signée de M. Nicolas Daïna, soutenue par un collectif de riverains, et a pour objet le trafic de la route de l'Etraz à Bussy-Chardonney. Ses demandes spécifiques, portant sur une réduction de la vitesse sur ce tronçon, ainsi que sur l'extension d'un revêtement bitumineux phono-absorbant, étant clairement de compétence municipale, dite requête a été transmise à l'Exécutif communal.

M. Cédric Jotterand, Président, adresse ses chaleureux remerciements à l'ensemble des personnes travaillant pour la commune, notamment M. Jérôme Jacot, Boursier, ainsi qu'à toutes les personnes actives au sein du groupe d'organisation des événements du CC, et enfin aux Commissions qui ont répondu à l'appel du Bureau et adressé leur décompte d'heures rapidement.

7. Nomination d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil Intercommunal (CI) du Réseau d'accueil Coccinelle

Délégué-e au CI du Réseau Coccinelle

Mme Lise Schaeren, ainsi que Mme Ruth Müller ont préalablement fait part de leur candidature au poste de délégué-e.

Sur suggestion de M. Felix Mann, les 2 candidates présentent brièvement leurs compétences dans ce domaine et leurs motivations.

Monsieur le Président invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et le nombre de candidats étant supérieur au nombre de siège à repourvoir, le CC procède au vote à bulletin secret :

- | | |
|----------------------------------|----|
| ▪ En faveur de Mme Lise Schaeren | 39 |
| ▪ En faveur de Mme Ruth Müller | 20 |
| ▪ Bulletin(s) blanc(s) | 2 |

est élue en qualité de **déléguée** au Conseil Intercommunal du Réseau d'accueil Coccinelle
Mme Lise Schaeren

Suppléant-e au CI du Réseau Coccinelle

Aucune candidature préalable n'ayant été déposée, l'assemblée est invitée à faire des propositions.

Mme Ruth Müller fait part de son intérêt.

Aucune autre proposition n'étant faite, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

est élue tacitement en qualité de **déléguée suppléante** au
Conseil Intercommunal du Réseau d'accueil Coccinelle
Mme Ruth Müller

8. Communications municipales

• **Mme Christine Gilliéron, Syndique**

Distribution du Bulletin d'informations de novembre 2025

Un petit sondage permet de constater que la distribution du Bulletin d'information de novembre 2025 ne s'est pas faite de manière régulière par la Poste. Les personnes ne l'ayant pas reçu sont invitées à en demander un exemplaire au Greffe municipal.

Elections communales 2026

Le Journal de Morges réservera un encart spécial pour la publication des photos des candidats. Une information supplémentaire sera adressée aux candidats et aux ententes.

Remerciements et vœux

Des remerciements sont adressés au CC pour la validation des préavis. Enfin, Mme la Syndique souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année, ses meilleurs vœux de santé aux membres du CC, à leur famille et à tous ceux qui leur sont chers.

• **M. Aurel Matthey, Municipal**

Aucune communication.

• **M. François Delay, Municipal**

Réseau d'accueil Coccinelle

Afin de compléter l'information relative à l'approbation des statuts, les communes de Berolle, Echichens, Gollion, Lully, Montricher, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges et Vullierens ont accepté le préavis. Même si Vufflens-le-Château a refusé, les perspectives pour la suite du projet sont réjouissantes. Monsieur le Municipal remercie le CC pour son soutien.

• **M. Serge Gambarasi, Municipal**

Eau potable, Epuration et Déchets

Le support d'images utilisé pour la présentation de ces sujets est joint au présent PV.

- **M. Claude Dumauthioz, Municipal**

PampiCentre

La signature de l'acte du DDP est bel et bien confirmée pour la fin de l'année.

- **M. Fabrice Marendaz, Municipal**

Aucune communication.

- **M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal**

Aucune communication.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

En réponse aux questions de Mme Francine Jeanprêtre, Monsieur le Président confirme que la pétition Nicolas Daïna lui a été directement adressée, ensuite de quoi elle a été transmise à la Municipalité. D'autre part, il confirme également qu'il n'existe aucune Commission pour les pétitions. En cas de nécessité, elle serait nommée de manière ad hoc. En l'occurrence, une commission n'aurait eu d'autre but que de statuer sur sa recevabilité, et non sur son fond.

M. Etienne Fuchs revient sur le raccordement des eaux usées sur l'ERM (soit 4 villages) et "souhaite savoir quel volume d'eau sera raccordé à cette station d'épuration, qui sera en manque dans nos rivières".

M. Serge Gambarasi, Municipal, reprend les propos du Chef de service cantonal concernant l'épuration urbaine, selon lesquels les eaux sortant d'une STEP ne doivent pas justifier le débit d'un ruisseau. Le débit maximum pour les 4 villages est de l'ordre de 40 litres/seconde.

Mme Caroline Nazroo rappelle que lors de la dernière séance, il a été dit que la signature du DDP "PampiCentre" aurait lieu fin novembre. Elle s'inquiète de la lenteur d'avancement du projet et s'interroge sur la réelle motivation des différentes parties, notamment l'EHC dont l'intérêt était de s'installer courant 2027.

M. Claude Dumauthioz, Municipal, s'exprime à nouveau sur le fait que les besoins formulés par l'EHC ont sans cesse évolué, retardant ainsi l'avancement du projet. Néanmoins, un contrat de prélocation est sur le point d'être signé entre les parties. Il espère qu'une mise à l'enquête pourra se concrétiser début 2026.

9. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)

Néant.

10. Interpellation Raphaël Dupertuis et consorts

A titre liminaire, M. Raphaël Dupertuis précise que son intervention est sans relation avec la pétition Nicolas Daïna et procède à la lecture de son interpellation intitulée "Gravière de Ballens : quelles mesures pour évaluer et réduire les nuisances des 160 poids lourds quotidiens supplémentaires dans nos villages ?". Ce document est joint au présent PV.

Conformément aux dispositions de l'art. 59 du Règlement du Conseil Communal, Monsieur le Président rappelle que chaque membre du CC peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. La Municipalité est libre de répondre immédiatement ou, au plus tard, lors de la séance suivante. D'entente entre les intéressés, une réponse sera donnée lors la prochaine séance du 23 février 2026. En conséquence, la discussion n'est pas ouverte sur ce point.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, précise que le sujet doit être traité avec le Canton, raison pour laquelle il n'est pas certain qu'une réponse puisse être donnée lors de la prochaine séance. Tout est mis en œuvre pour répondre aussi rapidement que possible à cette intervention.

M. Adrian Marti demande si une étude a examiné la possibilité de transporter ces graviers par convoyeur sur la dizaine de kilomètres qui sépare Ballens de l'autoroute.

M. Serge Gambarasi, Municipal, déclare qu'à sa connaissance il n'existe pas d'étude spécifique sur la gravière de Ballens. En revanche, dans le cadre de l'exploitation d'une gravière à Dizy, un transport par convoyeur a été ordonné à l'entreprise exploitante (et concurrente de celle exploitant Ballens) pour traverser Cossonay jusque dans le creux de la Venoge.

11. Propositions individuelles et divers

M. Jacques Brera aborde le sujet du système audio de la salle polyvalente d'Apples et demande, à l'instar de la salle polyvalente de plusieurs communes voisines, que la qualité de la sonorisation soit améliorée, afin d'offrir à nos sociétés un équipement performant.

M. Fabrice Marendaz, Municipal, se renseigne et reviendra sur ce point lors du prochain CC.

M. Jacques Brera demande des nouvelles concernant le préavis rejeté, il y a environ 18 mois, relatif au remplacement de l'installation de chauffage de l'église d'Apples. Il rappelle que le refus était davantage motivé par le fait d'un préavis incomplet, plutôt que par une opposition de principe au projet. Ainsi, la Municipalité avait été invitée à revenir rapidement devant le CC avec un nouveau préavis. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Fabrice Marendaz, Municipal, expose qu'il a fallu près d'une année pour obtenir le rapport thermique (pas de CECB pour une église) et qu'il a fallu faire chiffrer le coût des travaux. Ce dernier élément étant arrivé il y a un mois, il était prévu de recontacter la commission ad hoc début 2026 pour définir avec elle la meilleure manière de présenter le nouveau préavis.

11. Clôture

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie M. Laurent Mottet, secrétaire, M. Henri Kern, huissier, Mme Laurence Micheli, Présidente pendant le 1^{er} semestre 2025 et l'ensemble du Bureau avec M. Jean-Luc Favre, 1^{er} Vice-Président, Mme Karine Kern, 2^{ème} Vice-Présidente et les scrutateurs MM. Ralf Dieslich, Benoît Viret, Justin Tardy et Patrice Copin pour tout le travail effectué durant l'année.

La séance est levée à 21h34.

Le Président :
Cédric Jotterand

Le Secrétaire :
Laurent Mottet

ADOPTION DU PRESENT PROCES-VERBAL

Dans sa séance du lundi 23 février 2026, le Conseil Communal de Hautemorges a adopté le présent procès-verbal modifié comme suit :

Pge 396 – Adoption de l'Ordre du Jour : Point 10 nouveau – M. Raphaël Dupertuis demande que "...et consort" soit accordé et modifié en "Interpellation Raphaël Dupertuis et consorts" (avec 's').

Hautemorges, le 23 février 2026

Le Président :
Cédric Jotterand

Le Secrétaire :
Laurent Mottet